

Strasbourg, 29 novembre 2012

CODEXTER (2012) 14

COMITE D'EXPERTS SUR LE TERRORISME (CODEXTER)

RAPPORT DE RÉUNION

23^e réunion

Strasbourg (France), 15 – 16 novembre 2012

Document préparé par le Secrétariat

Secrétariat de la Division Terrorisme
Direction de la société de l'information et de la lutte contre le terrorisme, DG – I

1. Ouverture de la réunion

1. Le Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER) a tenu sa 23^e réunion à Strasbourg (France) les 15 et 16 novembre 2012, sous la présidence de M. Aaron BUGEJA (Malte). La liste des participants figure à **l'annexe I** au présent rapport.

2. Dans son discours d'ouverture, M. Jan KLEIJSSSEN, Directeur de la Société d'Information et de l'Action contre le Crime, a en particulier souligné l'importance de l'Internet - à la fois comme un outil pour les terroristes, et comme un outil pour lutter contre la radicalisation et la glorification du terrorisme, et a invité le Comité à examiner parmi ses priorités futures, les liens entre Internet et le terrorisme.

3. L'Ambassadeur Charles-Edouard HELD, Représentant Permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe et point de contact du Conseil de l'Europe pour la lutte contre le terrorisme, a souligné l'importance de la lutte contre le terrorisme tout en respectant pleinement les droits de l'homme et l'état de droit, en démontrant le rôle unique du Conseil de l'Europe (et du CODEXTER) à cet égard. Il a également souligné la nécessité d'appliquer une approche multidisciplinaire et transversale à la lutte contre le terrorisme, en cohérence avec d'autres organisations internationales et supranationales, et d'éviter le chevauchement des activités et les doubles emplois inutiles dans la coopération internationale contre le terrorisme.

2. Adoption du projet d'ordre du jour

4. Le CODEXTER a adopté le projet d'ordre du jour tel qu'il figure à **l'annexe II** au présent rapport.

3. Communication de la Président et du Secrétariat

5. Le CODEXTER a pris note des informations fournies par son Secrétaire M. Carlo CHIAROMONTE, chef de la Division Terrorisme, Département de la Lutte contre la criminalité, notamment en ce qui a trait aux changements de personnel (M. Kristian BARTHOLIN a été nommé Co-secrétaire du Comité).

6. Le CODEXTER a pris note des informations fournies par la Présidence sur les délibérations du Bureau en ce qui concerne la poursuite des améliorations des méthodes de travail du Comité, et s'est félicité de la décision du Bureau de tenir des réunions en préparation des réunions plénières selon les besoins.

7. Le CODEXTER a tenu un débat sur les priorités futures du Comité dans le cadre d'une nouvelle approche stratégique pour le CODEXTER, pour faire face à un thème évoluant rapidement et de manière dynamique, afin d'anticiper et se préoccuper de ce que sera le terrorisme dans un avenir proche. Le Président a invité les Délégations à faire part au CODEXTER de leurs idées sur la façon idéale d'avancer pour le Comité afin de contrer le terrorisme au 21^{ème} siècle, sur la base de leurs expériences. À cet égard, le Comité a examiné en particulier les moyens de promouvoir des sujets complexes tels que « le terrorisme et Internet », « la radicalisation », « les techniques spéciales d'enquête », « les terroristes agissant seuls », « recevoir une formation terroriste », « les victimes du terrorisme », « les droits de l'homme et l'état de droit », la possibilité d'élaborer des instruments juridiques supplémentaires contraignants et/ou non contraignants ou d'autres mesures visant à prévenir et à réprimer le terrorisme, ainsi que la poursuite des activités dans le cadre de l'initiative « Traduire les terroristes en justice » comme priorités devant être traitées par le Comité au cours de la prochaine année, y compris dans le mandat biennal (2014 - 2015) du CODEXTER.

8. Concernant la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention pour la prévention du terrorisme (recrutement pour le terrorisme), les Délégations ont recommandé une coordination et une communication plus effectives entre le Groupe des Parties et le CODEXTER, ainsi que davantage de visibilité des activités liées avec la Convention aux partenaires dans les forums internationaux. La Délégation des Pays-Bas a proposé d'inscrire un point permanent à l'ordre du jour concernant les tendances du terrorisme, notamment en ce qui a trait à la radicalisation.

9. Les délégations ont été invitées à envisager de nouvelles idées pour des sujets à traiter par le CODEXTER et à envoyer leurs contributions et propositions au Secrétariat avant le 7 janvier 2013.

10. Le Secrétariat a été chargé de préparer un document énumérant les propositions faites par les délégations concernant les priorités à traiter par le Comité.

11. Le Bureau a été chargé de poursuivre l'examen d'une approche stratégique pour CODEXTER, à la fois en ce qui concerne le prochain mandat biennal (2014 - 2015) et au-delà.

4. Approbation du rapport de la 22^{ème} réunion

12. Le Comité a approuvé le rapport de la 22^{ème} réunion du CODEXTER, y compris le nouveau format abrégé.

5. Information des Etats concernant les conventions du Conseil de l'Europe contre le terrorisme

13. Le Comité a pris note des informations fournies par les délégations concernant l'état des signatures et des ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme.

6. Echange de vues sur les activités futures du CODEXTER pertinentes au suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention du terrorisme [STCE N° 196]

14. Le Comité a pris note des informations fournies par le Président du Groupe des Parties, M. Vladimir SALOV (Fédération de Russie), concernant les délibérations et décisions prises par le Groupe des Parties lors de sa 4^{ème} réunion (Strasbourg, 14 novembre 2012) et en particulier sur les éléments nouveaux concernant le Premier Cycle d'évaluation de la Convention sur le thème du « Recrutement pour le terrorisme ».

15. La Délégation de la Fédération de Russie a proposé d'envisager le problème des actes préparatoires sous différents angles et peut-être d'élaborer un Protocole à ce sujet. La Délégation d'Italie a proposé que ces actes préparatoires, s'ils ne sont pas criminalisés à l'heure actuelle, puissent être utilisés comme moyens de preuve. La Délégation d'Italie a également suggéré d'établir un rapprochement entre l'utilisation des techniques spéciales d'enquête et la présentation des moyens de preuve devant les tribunaux, et de réfléchir aux bonnes pratiques concernant la présentation des moyens de preuve, à diffuser dans les Etats membres.

7. Fonctionnement du CODEXTER en tant qu'un Observatoire international actif en matière de prévention et répression contre le terrorisme

16. Le CODEXTER a pris note des exposés des affaires judiciaires liées au terrorisme par les Délégations d'Italie et de Norvège. La Délégation de Turquie a exprimé un intérêt à présenter une étude de cas au cours de la prochaine réunion.

17. Le CODEXTER a décidé de continuer ses activités en vertu du présent point à l'ordre du jour lors de ses prochaines réunions, en se concentrant en particulier sur les aspects des droits de l'homme et de l'état de droit.

8. Mise en place d'une nouvelle base de données du CODEXTER sur les affaires de la Cour européenne des Droits de l'Homme liées à la lutte contre le terrorisme

18. Le CODEXTER a pris note de la présentation faite par l'auteur Mme Ana Salinas de la publication du Conseil de l'Europe « La lutte contre le terrorisme et les droits de l'homme dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ».

19. Le Secrétariat a ensuite présenté le projet de création d'une nouvelle base de données du CODEXTER sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme liée à la lutte contre le terrorisme.

20. Le CODEXTER s'est félicité de cette initiative et a nommé M. Ergin Ergül (Turquie) et M. Zdzislaw Galicki (Pologne), afin d'examiner et de sélectionner les affaires à inclure dans la base de données, d'étudier comment la développer davantage, et d'en faire rapport au Comité lors de sa prochaine réunion plénière, avec le soutien du Secrétariat. Certaines Délégations ont proposé de réfléchir à une nouvelle catégorisation des affaires, ainsi qu'à l'élargissement à la jurisprudence nationale de la base de données.

21. Les Délégations ont été invitées à informer le Secrétariat si elles souhaitaient participer à cette initiative au sein du « groupe d'amis ».

9. Echange de vues sur les instances nationales de coordination dans le domaine de lutte contre le terrorisme

22. Le CODEXTER a pris note du document (CODEXTER (2012) 2 rev) préparé par le Secrétariat et en particulier de la proposition de nouvelles mesures qui y est contenue et a décidé de poursuivre ses activités en vertu du présent point à l'ordre du jour.

23. Les Délégations, qui ne l'avaient pas encore fait, ont été invitées à soumettre leurs contributions au CODEXTER pour analyse et discussion, et à utiliser les réponses qui ont déjà été présentées comme modèle afin de préparer leurs propres réponses.

24. Le CODEXTER a pris note de la proposition faite par la Délégation de Turquie d'organiser et d'accueillir une conférence sur ce sujet.

10. Initiative "Traduire les terroristes en justice"

25. Le CODEXTER a examiné le document (CODEXTER (2012) 3 rev) préparé par le Secrétariat, et a pris note des informations fournies par le Coordinateur antiterroriste, M. Ivan KOEDJIKOV, Chef du Service de la Lutte contre la Criminalité, concernant la préparation d'une conférence internationale organisée par le Conseil de l'Europe, avec la participation des Nations Unies, de l'OSCE et d'autres organisations internationales pertinentes sur le thème des techniques spéciales d'enquête.

26. Les Délégations se sont félicitées de la proposition d'une telle conférence, prévue pour les 14 et 15 mai 2013, tout en soulignant l'importance de la coopération entre tous les acteurs internationaux compétents dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

11. Echange de vues sur l'expérience nationale en matière de rédaction d'une législation efficace visant à criminaliser des actes préparatifs commis par des terroristes agissant seuls

27. Le CODEXTER a pris note des exposés présentés par les Délégations des Pays-Bas et de la Norvège concernant des mesures concrètes et des propositions de lois pour respectivement prévenir et combattre les actes de terrorisme perpétrés par des personnes agissant en dehors de groupes ou de cellules terroristes.

28. Le CODEXTER a pris note du document (CODEXTER (2012) 7 rev) préparé par le Secrétariat, et a tenu un échange de vues sur les trois propositions d'activités futures qui y sont contenues. Il a été décidé de poursuivre l'échange d'expériences nationales relatives à la problématique des terroristes agissant seuls.

29. La Délégation de Grèce a proposé au CODEXTER l'utilisation de méthodes et d'outils moins durs, s'appuyant davantage sur la prévention, en complément de l'incrimination pour les actes terroristes perpétrés par des personnes agissant de façon isolée. A cet égard, le Président a émis l'idée de lignes directrices non contraignantes, basées notamment sur les meilleures pratiques des délégations qui pourraient ouvrir la voie à un amendement ou un ajout de dispositions à la Convention.

30. Le CODEXTER a pris note du fait que le Groupe des Parties puisse décider de rendre l'article 7 de la Convention (entraînement pour le terrorisme) l'objet de son prochain tour d'évaluation, après quoi le Comité pourra examiner dans quelle mesure il est possible et nécessaire de prendre des mesures pour criminaliser le fait de recevoir entraînement pour le terrorisme.

31. Le CODEXTER devra analyser plus en détail la possibilité d'explorer d'autres aspects du problème des terroristes agissant seuls, et quelles autres mesures pourraient être élaborées à cet égard.

12. Domaines de coopération possibles entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne – suite à l'échange de vues avec M. Gilles de Kerchove (coordinateur de la lutte contre le terrorisme de l'UE) à l'occasion de la 22ème réunion du CODEXTER

32. Le CODEXTER a examiné le document (CODEXTER (2012) 11) préparé par le Secrétariat, et a chargé en particulier le Président et le Secrétariat de faire des propositions pour l'approfondissement de la coopération avec l'Union européenne dans le domaine des politiques et mesures antiterroristes.

13. Profils nationaux relatifs à la capacité de lutte contre le terrorisme et information sur les mesures prises au niveau national contre le terrorisme

33. Le CODEXTER a pris en considération les profils nationaux relatifs à la capacité de lutte contre le terrorisme soumis par les Délégations d'Autriche, Belgique, Grèce, Hongrie et République tchèque, et a autorisé leur publication sur Internet dans la base de données du CODEXTER. La délégation de Géorgie a demandé de reporter la présentation de son profil national.

14. Information sur d'autres activités pertinentes du Conseil de l'Europe et les travaux en cours dans d'autres fora internationaux

34. Le CODEXTER a pris note des présentations orales de :

Mr David SCHARIA, Conseiller juridique, Comité de Lutte contre le Terrorisme (CTED), Direction exécutive ; Mr Reinhard UHRIG, Coordinateur de Programme, Chef adjoint de l'Unité de l'Action contre le Terrorisme, Direction des Menaces Transnationales, OSCE ; Mme Lucile SENGLER, consultante sur les questions de lutte contre le terrorisme, Service des droits de l'homme, BIDDH ; Mme Alinde VERHAAG, Chef en exercice de l'Unité des analyses de cas, Eurojust ; Mme Maria LORENZO SOBRADO, Chargée de Programme au Service de la Prévention du Terrorisme, UNODC.

35. Le CODEXTER a également pris note des informations fournies par le Rapporteur sur l'égalité entre les femmes et les hommes du Comité, Mme Tanja KIKEREKOVA (« l'ex-République yougoslave de Macédoine »), sur la réunion des Rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes, et de ses propositions concernant la collecte et l'examen de données relatives 1) au rôle des femmes dans les instances nationales de coordination dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et 2) aux femmes en tant qu'agresseurs et victimes d'actes de terrorisme.

15. Décisions du Comité des Ministres concernant le CODEXTER et les questions liées à la lutte contre le terrorisme

36. Le CODEXTER a pris note des informations contenues dans le document (CODEXTER (2012) 12) préparé par le Secrétariat. Il a également pris notes des informations fournies par le Secrétariat en ce qui concerne les propositions actuellement examinées par le Comité des Ministres, relatives à l'organisation d'une conférence sur le crime organisé et le terrorisme, et a accueilli une telle conférence à la lumière du rôle de coordination du CODEXTER dans les activités de lutte contre le terrorisme du Conseil de l'Europe.

16. Elections

37. Le CODEXTER a renouvelé le mandat du Président, M. Aaron BUGEJA (Malte), du Vice-Président, M. Tihomir LULIĆ (Croatie), et du Membre du Bureau, M. Martin ROSENBAUM (Allemagne).

17. Date et lieu de la 24ème réunion du CODEXTER

38. Le CODEXTER, sur proposition du Secrétariat, a choisi de tenir sa prochaine réunion plénière à Strasbourg les 16 et 17 mai 2013.

39. A ce sujet, le CODEXTER a pris également note du fait que le Groupe des Parties a décidé de tenir sa 5^e réunion à Strasbourg, le 13 mai 2012, c'est-à-dire la veille des deux jours de conférence sur les techniques spéciales d'enquête.

18. Adoption de la liste des points discutés et des décisions prises

40. Le CODEXTER a conclu sa 23^e réunion plénière en adoptant la liste des points discutés et des décisions prises.

ANNEXES

Veillez contacter le Secrétariat : taskforce.terrorism@coe.int